

# OMPI



A/44/3  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 15 mai 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

## ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Quarante-quatrième série de réunions  
Genève, 31 mars 2008

RAPPORT GENERAL

*adopté par les assemblées*

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
INTRODUCTION.....	1 à 5
POINTS DE L'ORDRE DU JOUR (voir le document A/44/1)	
Point 1 : OUVERTURE DES SESSIONS .....	6 à 15
Point 2 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	16 à 18

Paragraphes

Point 3 :	ADOPTION DU PROGRAMME ET BUDGET DE L'OMPI POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009.....	19 à 24 (et PCT/A/37/2)
Point 4 :	QUESTIONS DIVERSES .....	25 à 42
Point 5 :	CLÔTURE DE LA SESSION .....	43

## INTRODUCTION

1. Le présent rapport général rend compte des délibérations et décisions des 19 assemblées et autres organes ci-après des États membres de l'OMPI :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, trente-cinquième session (17<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 2) Conférence de l'OMPI, vingt-sixième session (8<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, cinquante-septième session (19<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, trente-neuvième session (21<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 5) Comité exécutif de l'Union de Paris, quarante-cinquième session (2<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 6) Assemblée de l'Union de Berne, trente-troisième session (15<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 7) Comité exécutif de l'Union de Berne, cinquante et unième session (13<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 8) Assemblée de l'Union de Madrid, trente-neuvième session (22<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 9) Assemblée de l'Union de La Haye, vingt-cinquième session (9<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 10) Assemblée de l'Union de Nice, vingt-cinquième session (7<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 11) Assemblée de l'Union de Lisbonne, vingt-deuxième session (5<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 12) Assemblée de l'Union de Locarno, vingt-cinquième session (8<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 13) Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], vingt-sixième session (10<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 14) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], trente-septième session (21<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 15) Assemblée de l'Union de Budapest, vingt-deuxième session (8<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 16) Assemblée de l'Union de Vienne, dix-huitième session (6<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 17) Assemblée du WCT [Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur], cinquième session (2<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 18) Assemblée du WPPT [Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes], cinquième session (2<sup>e</sup> session extraordinaire)
- 19) Assemblée du PLT [Traité sur le droit des brevets], quatrième session (2<sup>e</sup> session extraordinaire)

réunis à Genève le 31 mars 2008, lorsque les délibérations ont eu lieu et lorsque les décisions ont été prises en séance commune de plusieurs de ces assemblées et autres organes (ci-après dénommées respectivement "séance(s) commune(s)" et "assemblées des États membres").

2. En plus du présent rapport général, un rapport distinct a été établi pour la session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union du PCT (PCT/A/37/2 Prov.).

3. La liste des États membres des assemblées et autres organes intéressés et des observateurs admis à leurs sessions, établie à la date du 5 mars 2008, figure dans le document A/44/INF/1 Rev.

4. La réunion consacrée aux points ci-après de l'ordre du jour (document A/44/1) a été présidée par la personne suivante :

Points 1, 2, 3, 4 et 5

M. Martin Ihoeghian Uhomobhi (Nigéria),  
président de l'Assemblée générale

5. L'ordre du jour tel qu'il a été adopté et la liste des participants feront l'objet des documents A/44/1 et A/44/INF/3, respectivement.

#### POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

##### OUVERTURE DES SESSIONS

6. La quarante-quatrième série de réunions des assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI était convoquée par M. Kamil Idris, directeur général de l'OMPI (ci-après dénommé "directeur général").

7. Les sessions des assemblées et autres organes des États membres de l'OMPI ont été ouvertes lors d'une séance commune de l'ensemble des 19 assemblées et autres organes par le président de l'Assemblée générale, M. Martin Ihoeghian Uhomobhi (Nigéria), qui a fait la déclaration suivante :

"Bonjour chers amis, vos Excellences, M. le directeur général Kamil Idris, Mesdames et Messieurs les délégués, membres du Bureau international, Mesdames et Messieurs. J'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue à cette session extraordinaire des assemblées des États membres de l'OMPI; que vous soyez venus de loin ou de près, en consacrant à ce déplacement beaucoup de temps et de précieuses ressources, votre présence ici témoigne assurément de votre vif intérêt et de votre ardente détermination à contribuer au bon fonctionnement de cette organisation, et j'aimerais donc vous féliciter pour votre soutien, votre enthousiasme et votre volonté d'être une force positive pour cette organisation.

"Cela fait maintenant six mois que nous nous sommes réunis ici pour décider de l'avenir de l'organisation que vous connaissez tous et que la quarante-troisième série de réunions des assemblées s'est terminée dans les circonstances que vous connaissez. L'Assemblée a été saisie de certaines questions qui, malgré la sagesse des États membres et tous les efforts que nous avons déployés, n'ont pas pu être abordées. L'examen de certains points de l'ordre du jour a été contrecarré par des liens qui n'ont pas non plus facilité les choses. Certains points qui auraient normalement abouti à un consensus se sont révélés en dernière analyse insolubles et ont dû malheureusement être soumis à un vote. C'est ainsi qu'un point fondamental tel que le budget a été laissé en suspens. Pour mémoire, j'aimerais dire que, dès que les assemblées se sont terminées

en septembre, nous avons commencé, en octobre, à engager des consultations et des négociations intenses en vue de résoudre toutes les questions en souffrance. Nous n'avons effectivement pas perdu de temps et nous pouvons affirmer que l'intégrité et l'intérêt suprême de l'OMPI ont été préservés, et que cette organisation estimée de tous a continué de réaliser les progrès désirés dans l'intérêt bien compris des États membres et de toutes les parties prenantes.

“À cet égard, je suis heureux de dire que l'un des résultats de nos efforts collectifs a été constitué par une décision prise en novembre 2007 par le directeur général, M. Kamil Idris, d'avancer volontairement la procédure de désignation d'un candidat et de nomination au poste de directeur général de l'OMPI, compte tenu du fait que son mandat de directeur général de l'OMPI arriverait à terme le 30 novembre 2009. À la suite de cette décision, et conformément à la procédure régulière, une circulaire datée du 13 novembre 2007 a été envoyée à tous les États membres de l'OMPI par la présidente du Comité de coordination. L'Assemblée générale se prononcera, à sa session de septembre 2008, sur le candidat proposé pour le poste de directeur général par le Comité de coordination, qui se réunira en mai 2008.

“Il s'agissait ensuite de déterminer comment permettre l'adoption du budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2008-2009. À cet égard, j'ai tenu plusieurs séries de consultations avec les coordonnateurs des groupes qui, de leur côté, se sont réunis avec leur groupe respectif d'États membres. Les négociations ont été délicates, ardues et approfondies; elles ont abouti à l'acceptation collective de cette session extraordinaire convoquée principalement pour adopter le budget. Le fait que nous nous réunissons ici aujourd'hui, 31 mars 2008, est le résultat de l'accord qu'elles ont permis de dégager.

“Chers collègues et amis, j'aimerais, à ce stade, qu'il soit pris acte de mes profonds remerciements à tous ceux qui ont participé aux négociations ayant abouti à ces résultats positifs. J'adresse en particulier mes remerciements au directeur général et à ses collaborateurs talentueux au sein du Secrétariat. Ils ont fait preuve de magnanimité et ont activement soutenu nos efforts. M. Kamil Idris a fait preuve d'une dignité et d'une compréhension exemplaires, sans lesquelles nos négociations auraient été difficiles, voire impossibles. Il a démontré un esprit de sacrifice en acceptant d'avancer la procédure de désignation d'un candidat pour lui succéder et a fait passer les intérêts de l'OMPI avant son intérêt personnel. J'adresse aussi mes sincères remerciements aux coordonnateurs des groupes, aux ambassadeurs et aux représentants permanents qui ont fait preuve de compréhension et de clairvoyance pendant ces négociations, sans jamais oublier la nécessité de préserver l'intégrité et le mandat de l'OMPI en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies.

“Je failirais à mon devoir si je ne mentionnais pas que, au cours des séries de consultations tenues avant la présente réunion, trois préoccupations prioritaires ont été exprimées et je me sens tenu de les porter à votre connaissance. Tout d'abord, les États membres ont décidé que cette assemblée devrait être dirigée avec sobriété, dignité et dans l'optique d'arriver à un résultat. Elle ne devrait pas donner lieu à des incidents et à des comportements préjudiciables à l'Organisation. Deuxièmement, cette session extraordinaire devrait être brève et ciblée, l'objectif essentiel étant d'adopter le budget. Elle ne devrait pas s'achever sans que cet objectif ait été atteint. Troisièmement, nous devons continuer, avec une détermination renouvelée, à nous efforcer de mener à bien un processus d'apaisement et de réconciliation à l'OMPI et, à cet égard, faire tout ce qui est nécessaire pour garantir la justice, l'équité et l'impartialité à toutes les parties

prenantes, y compris le personnel de l'Organisation. En ce qui concerne ce dernier point, il est particulièrement important que la dignité de chaque personne, y compris les représentants des États membres, tous les membres du personnel de l'Organisation, soit respectée, et il faut éviter absolument toute entreprise tendant à catégoriser et à diviser le personnel en victimes et en scélérats ce qui conduirait à compromettre gravement le bon fonctionnement de l'Organisation.

“Mesdames et Messieurs les délégués, je suis certain qu'il n'est pas nécessaire de rappeler à quiconque ici présent que l'OMPI a besoin de nous tout comme nous avons besoin de l'OMPI. En particulier au cours de ces dernières années, l'importance de l'OMPI a été ressentie à l'échelle mondiale et ce à juste titre. Par conséquent, nous avons la responsabilité de capitaliser sur les récents succès de l'Organisation en offrant à celle-ci le budget nécessaire pour mener son travail à bien, y compris en particulier l'occasion de mettre en œuvre sans entraves le plan d'action pour le développement qui a été récemment adopté, l'enregistrement des marques et des brevets dont le nombre augmente de façon exponentielle et la fourniture de l'assistance technique et d'autres services nécessaires aux États membres. Mesdames et Messieurs, après ces remarques liminaires, permettez-moi de vous exposer très brièvement comment j'envisage d'organiser nos travaux pendant cette session extraordinaire.

“Premièrement, je donnerai la parole aux coordonnateurs des groupes afin qu'ils puissent, le cas échéant, prononcer leur déclaration, à la suite de mon discours; je demanderais instamment aux délégations et aux États membres qui ont des textes écrits de les mettre à disposition du Secrétariat, qui veillera naturellement à ce qu'il en soit tenu compte dans le rapport sur la présente réunion. Après ces déclarations, je suspendrai la réunion très brièvement pour permettre à l'Assemblée de l'Union du PCT de se réunir et de valider le consensus qui s'est dégagé sur les taxes du PCT. Ensuite, les assemblées reprendront leurs travaux et je proposerai à ce moment que le budget soit adopté. Enfin, après l'adoption du budget, je passerai au point suivant de l'ordre du jour, à savoir “Questions diverses”. Ainsi devrait se terminer cette session extraordinaire. J'aimerais aussi simplement ajouter à ce stade que le point de l'ordre du jour intitulé “Questions diverses” ne devrait pas constituer un précédent pour d'autres sessions extraordinaires. Ce point a été inclus, comme je l'ai dit, dans un esprit de conciliation et d'une façon très laborieuse afin de permettre à d'autres États membres qui le souhaiteraient d'exprimer des idées pendant la présente session extraordinaire. C'est pour cela que j'ai considéré que je devrais apporter cette précision et je vous remercie beaucoup pour votre attention. Au terme de ma déclaration de bienvenue, j'aimerais maintenant donner la parole aux coordonnateurs des groupes.”

8. La délégation du Chili, parlant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a remercié le président des efforts qu'il avait déployés pour s'assurer du bon déroulement des travaux de l'Assemblée. Le groupe l'a également remercié pour son excellent résumé du processus de consultations informelles avec les coordonnateurs des groupes, convenant qu'il avait été difficile mais que, sous la direction éclairée du président, des progrès avaient été réalisés. Le groupe s'est déclaré convaincu que, grâce à son expérience diplomatique, la réunion serait un succès.

Le GRULAC s'est félicité de l'accord passé oralement la semaine précédente, selon lequel l'Assemblée générale devait se dérouler de manière efficiente et effective, ce qui supposait, dans l'idéal, que seuls les coordonnateurs des groupes prennent la parole pour expliquer le vote sur le budget. Cela permettrait de s'assurer que les assemblées ne se

fourvoieront pas dans de longues discussions qui pourraient leur faire perdre de vue leur objectif. Si les consultations avaient fait apparaître certaines différences, un large consensus s'était exprimé en faveur de l'adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009, sur la base de la recommandation faite par le Comité du programme et budget à sa deuxième session et figurant dans le document WO/PBC/12/9, qui prévoyait une modification des taxes du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) à trois égards.

Premièrement, l'adoption d'une réduction de 5% de la taxe internationale de dépôt selon le PCT. Deuxièmement, le passage de 75% à 90% de la réduction de taxes à l'intention des déposants de pays en développement et des pays les moins avancés et, troisièmement, l'extension de cette mesure à huit pays en développement qui n'en bénéficient pas, à savoir Antigua-et-Barbuda, Bahreïn, la Barbade, les Émirats arabes unis, la Jamahiriya arabe libyenne, l'Oman, Singapour et la Trinité-et-Tobago.

Enfin, le GRULAC a estimé que l'adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 était nécessaire pour commencer à restaurer l'image et la crédibilité internationale de l'OMPI et normaliser le fonctionnement de l'Organisation. Cela aiderait chacun, États membres, observateurs et membres du personnel, à retrouver sa détermination et à surmonter le sentiment de désillusion qui avait prévalu en septembre dernier. Ainsi que l'avait dit George Bernard Shaw, "notre sagesse nous vient non pas du souvenir de notre passé mais de la responsabilité de notre avenir". Montrons-nous donc sages et regardons l'avenir.

9. La délégation des États-Unis d'Amérique, parlant tout d'abord au nom du groupe B, a fait part de son admiration pour le président et l'a chaleureusement félicité pour la manière dont il avait su créer des conditions propices et une atmosphère positive pour la convocation de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. En son nom propre et au nom du groupe B, la délégation a souhaité déclarer publiquement que le président avait été un modèle et un exemple d'intégrité, de dignité et de droiture pour rapprocher toutes les positions sincères des différents groupes de façon à progresser de manière productive. Le groupe ne doutait pas que le président continuerait de guider avec compétence et justesse les discussions de l'Assemblée vers l'adoption du programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2008-2009.

La délégation a également fait part des remerciements du groupe B au Bureau international de l'OMPI pour les efforts qu'il avait déployés en vue de préparer la réunion et d'établir la documentation. Les assemblées étaient réunies pour approuver le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2008-2009. Le groupe a souligné en outre que le budget que les assemblées étaient appelées à approuver était un budget de transition. Premièrement, les recommandations du Comité du programme et budget (figurant dans le document A/43/12) indiquaient que des révisions seraient nécessaires pour mettre en œuvre les propositions acceptées concernant le plan d'action de l'OMPI pour le développement, compte tenu des délibérations de l'Assemblée de l'Union du PCT concernant les taxes du PCT et des décisions relatives au rapport de l'évaluation bureau par bureau. La décision à prendre engageait les assemblées à réviser le programme et budget 2008-2009 dans moins de six mois. Deuxièmement, la direction de l'OMPI était en pleine transition, ce qui, comme toujours dans ce cas, entraînerait de nouvelles révisions du programme et budget.

La délégation s'est félicitée de la manière dont le directeur général, M. Idris, avait préparé sa succession pour le 1<sup>er</sup> octobre 2008 et a salué la sagesse dont il avait fait preuve en laissant au Groupe de la haute direction de l'OMPI (SMT) le soin de prendre les décisions importantes en matière de restructuration et de réorganisation et de promotion dans la catégorie spéciale ou à l'intérieur de cette catégorie. Le groupe a cru comprendre que le SMT avait décidé de laisser au nouveau directeur général le soin de prendre ces mesures. Ainsi, le directeur général et le Groupe de la haute direction de l'OMPI avaient-ils montré un attachement exemplaire à l'intérêt de l'Organisation en décidant de suivre le modèle de la prise de fonctions de M. Idris lui-même, en 1997, afin d'assurer une transition tout aussi efficace pour son successeur. Cette attitude louable du directeur général avait permis aux membres du groupe B de s'associer au consensus en faveur de l'approbation du programme et budget de transition pour 2008-2009.

Pour l'avenir, le groupe B a souligné l'excellent choix offert aux États membres de l'OMPI par les 15 candidatures au poste de directeur général émanant de tous les coins de la planète et a exhorté tous les États membres à se montrer prudents dans la procédure de sélection, en respectant la dignité des candidats et l'intégrité de l'OMPI en tant qu'institution internationale. Le groupe B s'est ensuite adressé directement aux membres du personnel de l'OMPI, en leur rendant un hommage particulier pour leur attachement collectif à l'excellence et à l'avenir de l'OMPI, et s'est déclaré déterminé à s'assurer qu'ils seraient traités avec respect, dignité et conformément aux normes éthiques et professionnelles les plus élevées, et qu'ils bénéficieraient sans réserve de la protection et des droits qui leur sont dus en tant que fonctionnaires du système des Nations Unies. À cet égard, le groupe a salué la participation de l'OMPI aux délibérations du Conseil des chefs de secrétariat des organisations des Nations Unies sur l'expansion du nouveau Comité de déontologie de l'ONU et a milité en faveur de consultations accélérées avec le secrétaire général de l'ONU pour mettre dans les plus brefs délais l'OMPI en pleine conformité avec le nouveau Code de déontologie à l'échelle du système. Le message du groupe B à toutes les parties prenantes était d'assurer le président de sa ferme volonté de collaborer avec lui, ainsi qu'avec les États membres et le personnel de l'OMPI, les citoyens, les entreprises et les organisations du monde entier qui comptaient sur les services de l'OMPI, pour mettre tout en œuvre afin de réaliser pleinement l'énorme potentiel de l'Organisation. L'OMPI a un rôle essentiel et unique à jouer s'agissant de promouvoir l'innovation, d'aider les pays à améliorer leur système de propriété intellectuelle et de favoriser la protection de la propriété intellectuelle au service du développement économique de tous. Le groupe B est et restera résolu à aider pleinement et de manière constructive l'OMPI à bâtir son avenir en tant que représentant exemplaire du système des Nations Unies déterminé à promouvoir les plus hauts idéaux consacrés dans la Charte des Nations Unies.

10. La délégation de la Roumanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a félicité le président pour ses efforts inlassables et sa capacité de faire émerger le consensus entre les États membres et l'a remercié d'avoir présenté aux assemblées les résultats des consultations qu'il avait tenues avec les États membres avant la réunion. Le groupe a toujours estimé qu'il convenait d'explorer toutes les possibilités pour surmonter les différences et parvenir à la réussite. Bien qu'il ne fasse pas partie de ceux qui ont demandé une session extraordinaire des assemblées, le groupe reconnaît que les États membres ont le droit de le faire lorsqu'ils le jugent nécessaire. C'est pourquoi les États membres sont tous présents et prêts à examiner l'ordre du jour.



Cela étant, le groupe a souligné qu'il faisait partie de ceux qui avaient exprimé avant la réunion des préoccupations concernant la période de transition que traversait l'Organisation. Toutefois, la direction de l'Organisation avait pris entre temps sur les questions de personnel une décision extrêmement louable reprenant l'esprit des modalités de transition arrêtées par le passé. Cette décision donnait des raisons de croire à un processus de transition correct dans lequel tous les membres du personnel seraient traités conformément aux règles de l'OMPI. Sur cette base, le groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes envisageait de manière positive la révision des dispositions budgétaires actuelles moyennant l'adoption du programme et budget pour 2008-2009 soumis à l'Assemblée. Le groupe espérait que l'augmentation des dotations aux différents programmes faciliterait la réalisation des objectifs correspondants. Il a pris note à cet égard du document intitulé "Organigramme de l'OMPI par objectif stratégique – Note explicative", soulignant que cette note explicative longtemps attendue démontrait le lien fonctionnel entre le budget et la gestion du personnel et la restructuration de l'Organisation, afin de mieux répondre aux nouveaux défis auxquels elle était confrontée.

Le groupe était également conscient qu'une nouvelle révision aurait lieu en septembre compte tenu de la recommandation faite par le Comité du programme et budget en 2007, et que le nouveau directeur général voudrait sans doute imprimer sa vision sur le budget de l'exercice 2008-2009. Le groupe a accueilli avec satisfaction les informations fournies par le Secrétariat sur la situation financière de l'OMPI, avec des chiffres actualisés montrant où l'Organisation se situe et quelles sont ses perspectives. À ce stade, le groupe a formé le vœu que la procédure d'élection aboutisse au meilleur résultat possible pour le fonctionnement de l'Organisation, qui a un rôle crucial à jouer pour encourager la créativité et stimuler le développement de tous les pays.

11. La délégation de Singapour, parlant au nom du groupe des pays asiatiques, a exprimé ses sincères remerciements au président pour tous les efforts qu'il avait déployés afin de permettre à cette session extraordinaire des assemblées des États membres de l'OMPI de déboucher sur un résultat à l'amiable. Le groupe des pays asiatiques a estimé que l'adoption du programme et budget proposé pour l'exercice biennal 2008-2009 était une étape essentielle pour permettre à l'OMPI d'aller de l'avant. En effet, l'adoption du programme et budget permettrait à l'OMPI de repartir du bon pied pour fonctionner correctement et efficacement, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action pour le développement. Le groupe a réaffirmé son appui sans réserve à l'approbation du programme et budget proposé pour 2008-2009 et a espéré qu'il serait rapidement adopté par consensus entre les États membres de l'OMPI.

12. La délégation de la Fédération de Russie, parlant au nom du groupe des pays d'Asie centrale, du Caucase et d'Europe orientale, a sincèrement remercié le président des efforts qu'il avait déployés pour convoquer cette session extraordinaire des assemblées des États membres de l'OMPI. Elle a souligné en particulier sa contribution personnelle à l'expression d'un consensus sur une question extrêmement importante pour les États membres et le travail de l'Organisation. Le groupe a estimé que, sous sa direction, la session extraordinaire pourrait atteindre d'un commun accord les objectifs qu'elle s'était fixés. Le groupe a toujours appuyé l'accroissement de l'efficacité des activités de l'OMPI dans le cadre de son mandat et dans l'intérêt de tous ses États membres.

À cet égard, il a noté en le regrettant que la quarante-troisième session des assemblées tenue en septembre n'avait pas permis d'aboutir à un consensus sur la question extrêmement importante de l'adoption du programme et budget de l'Organisation pour l'exercice

biennal 2008-2009. De l'avis du groupe, cette situation avait exercé une influence négative sur la capacité de l'OMPI d'atteindre efficacement ses objectifs. C'est pourquoi, le groupe s'est dit satisfait de constater que, à l'issue d'une série de consultations informelles, parfois tendues, voire très difficiles, tenues au cours de la période intersessions sous la direction du président, il avait été possible d'aplanir les principales divergences de vues. À cet égard, il a appelé les assemblées à adopter le budget de l'OMPI pour l'exercice 2008-2009 sous la forme approuvée l'année précédente par le Comité du programme et budget, sous réserve d'éventuelles corrections techniques à apporter en fonction de l'évolution de la situation au cours des derniers mois et sans autres conditions.

13. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a exprimé au président et au directeur général son admiration et sa gratitude pour avoir conduit les travaux de l'Assemblée vers ce qui semblait être une conclusion heureuse. Les États membres étaient réunis en session extraordinaire pour adopter le budget de l'OMPI pour l'exercice 2008-2009 sur la base de la recommandation faite par le Comité du programme et budget en septembre 2007, et le groupe des pays africains y était favorable. La délégation a ajouté qu'aucun point sans rapport avec l'objet de la réunion ne pouvait faire l'objet de décisions, et que de telles décisions devaient être prises lors des sessions ordinaires de l'Assemblée générale. Le groupe des pays africains s'est félicité de constater que personne n'avait exprimé d'avis contraire à cet égard.

Le groupe a ajouté que l'acceptation par le groupe des pays africains d'une proposition tendant à réduire de 5% les taxes du PCT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 était une nouvelle concession importante faite par ce groupe de pays pour obtenir l'approbation du budget par l'Assemblée. Bien entendu, le groupe se félicitait de la perspective que tous les pays conviennent d'améliorer la situation des pays en développement en portant la réduction de taxes à leur égard de 75% à 90%. La délégation a fait observer que des tentatives avaient été faites en vue d'introduire dans les délibérations des questions sans rapport avec le programme et budget. Le groupe des pays africains et d'autres s'y sont opposés compte tenu de la spécificité de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le groupe s'est félicité de l'accord obtenu en vue de s'assurer que les seules décisions prises par l'Assemblée se rapportent au programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009. Le groupe des pays africains a espéré que tous les États membres honoreront cet accord afin de ne pas faire échouer des délibérations qui semblaient bien engagées et de ne pas compliquer les travaux de l'OMPI.

Le groupe des pays africains a rappelé que l'OMPI était passée d'un bureau de moins de 100 personnes à Berne à une institution spécialisée florissante, joyau de la couronne de Genève, avec plus de 1200 personnes au service des États membres. Les membres du groupe des pays africains souhaitent rendre hommage à l'ensemble du personnel et à leur dirigeant, M. Kamil Idris, pour avoir renforcé la qualité et le professionnalisme de l'Organisation.

Le groupe des pays africains a relevé que le rôle moteur de l'OMPI avait été reconnu par tous les États lors de la réélection à l'unanimité du directeur général sortant, auquel les États membres tenaient à exprimer leur gratitude, qui avait choisi de se démettre de ses fonctions en octobre 2008 et collaborait pleinement avec les États membres dans la procédure de sélection de son successeur, contribuant ainsi à l'apaisement après le climat conflictuel qui avait prévalu au cours de la session de 2007 de l'Assemblée générale. Au moment où les États membres allaient s'engager dans l'élection du nouveau directeur général, le groupe des pays africains était déterminé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le candidat choisi aille de l'avant en s'appuyant sur l'héritage précieux de Kamil Idris et en

veillant à préserver le Secrétariat de toutes les pressions extérieures, qui tendaient à s'accroître à mesure que l'OMPI gagnait en importance sur la scène internationale. D'ici là, le titulaire actuel du poste devait pouvoir continuer à exercer ses attributions constitutionnelles, sans subir de pression politique. Le groupe des pays africains était très attaché à l'indépendance du directeur général, qui devait être respectée par tous les États membres comme c'était le cas pour tous les autres chefs de secrétariat des institutions spécialisées et chefs de programme des Nations Unies. Ces derniers étaient tous soumis à la même obligation de coopération avec les organisations intergouvernementales et de respect de l'éthique. Il ne devait y avoir aucune distinction à cet égard. Si des préoccupations étaient exprimées dans l'avenir, concernant en particulier des mesures transitoires, elles devaient être applicables à tous les chefs de secrétariat des institutions spécialisées et chefs de programme à Genève qui quittaient leurs fonctions cette année, et non pas seulement à l'OMPI. Il était à espérer que les autres chefs de secrétariat sortants donneraient les mêmes assurances que le directeur général de l'OMPI. Toute autre ligne de conduite aurait des répercussions négatives sur l'avenir de l'Organisation et compromettrait le processus d'apaisement en cours, remettant en cause la notion même de fonction publique internationale qui était un élément fondamental du multilatéralisme.

14. La délégation de la Chine a exprimé sa gratitude au président pour la clairvoyance et la diplomatie dont il avait fait preuve afin de résoudre le problème posé par le budget 2008-2009. L'OMPI, après une période difficile, devait à nouveau s'engager dans des procédures rapides et fluides de manière à fournir des services améliorés et, de fait elle nécessitait un appui financier important. Il était réconfortant de constater que le problème du budget avait été résolu de manière satisfaisante. Les deux prochaines années seraient essentielles à plusieurs égards. Dernièrement, beaucoup de problèmes s'étaient posés et beaucoup de facteurs d'incertitude demeuraient quant à l'avenir. Tous les problèmes devaient être résolus et il était nécessaire de disposer de ressources financières. Enfin, la délégation a promis que son pays continuerait d'appuyer les assemblées sur la question du programme et budget et sur d'autres questions relatives au programme de travail très important de l'OMPI.

15. À ce stade, le président a remercié le délégué de la Chine pour sa déclaration et proposé qu'après l'adoption de l'ordre du jour la séance soit suspendue pour 15 minutes afin de permettre au Secrétariat de mettre en forme l'accord intervenu entre les deux sessions au sujet des taxes du PCT. L'Assemblée de l'Union du PCT se réunirait ensuite.

#### POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

##### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document A/44/1 Prov.2.

17. Le président a proposé que l'ordre du jour soit adopté et a rappelé aux assemblées la déclaration qu'il avait faite dans son allocution liminaire. Il a observé que bien qu'il ne soit pas habituel de prévoir un point intitulé "Questions diverses", il avait été décidé de l'ajouter compte tenu des circonstances particulières ayant présidé à la convocation de cette session des assemblées. Il a demandé au Secrétariat et aux délégations présentes de noter que l'ajout de

ce point ne devait pas être considéré comme constituant un précédent. Il était prévu, à la suite de l'adoption du budget, d'autoriser toutes les délégations et tous les groupes à s'exprimer sur toute question qui n'aurait pas été abordée.

18. Après un examen attentif, chacune des assemblées et chacun des autres organes intéressés ont adopté l'ordre du jour tel qu'il était proposé dans le document A/44/1 Prov.2.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

#### ADOPTION DU PROGRAMME ET BUDGET DE L'OMPI POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009

19. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents A/44/INF/2 et A/44/2.

20. Le président a prononcé la reprise de la session des assemblées des États membres de l'OMPI et a invité le Secrétariat à donner lecture du texte modifié du projet de décision relatif au point 3 de l'ordre du jour.

21. Le Secrétariat a procédé à la lecture du texte de la décision relative au point 3 de l'ordre du jour, ainsi libellé :

“Les assemblées des États membres de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI ont, chacune pour ce qui la concerne, i) pris note du contenu du document A/44/2; et ii) approuvé le programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 proposé dans le document A/44/2, conformément aux recommandations formulées par le Comité du programme et budget lors de sa douzième session (reproduites dans le document WO/PBC/12/9) et en ayant également pris note des modifications du barème de taxes adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT lors de sa trente-septième session.”

22. Le président a remercié le Secrétariat et a proposé que le texte dont il avait été donné lecture soit adopté.

23. Aucune objection n'ayant été formulée, les assemblées des États membres de l'OMPI ont

i) pris note du contenu du document A/44/2;

ii) approuvé le programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 proposé dans le document A/44/2, conformément aux recommandations formulées par le Comité du programme et budget lors de sa douzième session (reproduites dans le document WO/PBC/12/9) et en ayant également pris note des modifications du barème de taxes adoptées par l'Assemblée de l'Union du PCT lors de sa trente-septième session.

24. Le président a remercié chacune des délégations pour leur coopération et l'esprit de compréhension dont elles avaient fait preuve le matin même, se souvenant d'un texte qui avait été lu dans l'église qu'il fréquentait, au sujet de quelqu'un qui doutait de ce qu'il avait vu. Il s'est félicité du fait que tous ceux qui avaient pu douter de l'issue de la réunion s'étaient trompés et que tous les participants avaient eu un comportement digne d'éloges et avaient mené à bien la tâche qu'ils s'étaient fixée au cours de cette session extraordinaire. Il a ajouté que cette session de l'Assemblée générale resterait dans l'histoire comme l'une des plus brèves et des plus positives, caractérisée par la sincérité et la clarté de tous les intéressés. De l'avis du président, les États membres avaient jeté des bases solides pour définir un cadre dans lequel le prochain directeur général poursuivrait l'excellent travail et les progrès accomplis par l'OMPI ces dernières années. Se déclarant convaincu que l'esprit de coopération continuerait de prévaloir au cours des travaux du Comité de coordination lors de la procédure d'élection d'un nouveau directeur général, il a ajouté qu'il était certain qu'à l'issue de ce processus, l'Organisation serait renforcée et encore plus efficace et, une fois de plus, il a remercié toutes les délégations pour leur compréhension, ainsi que le Secrétariat et le directeur général pour l'esprit de coopération dont le directeur général avait fait preuve. Il a également remercié les interprètes pour le travail accompli au cours de la session.

#### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

#### QUESTIONS DIVERSES

25. Le président a ensuite annoncé qu'il souhaitait passer aux "questions diverses"; comme il l'avait expliqué, l'inscription à l'ordre du jour de ce point particulier ne constituerait pas un précédent pour des sessions extraordinaires ultérieures. On avait inclus ce point en raison de la problématique très singulière de cette session, pour donner aux États membres l'occasion de s'exprimer sur des questions d'intérêt général pour l'OMPI et de prendre note, si cela était jugé nécessaire.

#### Propositions de modification du barème de taxes annexé au règlement d'exécution du PCT

26. En ce qui concerne les taxes du PCT, la délégation de la Roumanie, parlant au nom du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes, a remercié tous les États membres qui avaient présenté des propositions tendant à abaisser les taxes du PCT. Aux yeux du groupe, une réduction généralisée des taxes du PCT était opportune et de nature à stimuler l'utilisation du système du PCT en permettant aux déposants de tirer les dividendes du développement vigoureux du système du PCT, mais pour des raisons tenant aux incidences prévisibles, le groupe préférait une réduction moindre que celle initialement proposée, 5% étant un bon chiffre de compromis. Le groupe accueillait également favorablement la proposition de porter de 75% à 90% la réduction de taxes du PCT en faveur des déposants qui sont ressortissants et résidents de pays ayant un revenu national annuel par habitant inférieur à 3 000 dollars É.-U. Quant à l'ajout de huit autres pays à la liste des bénéficiaires d'une réduction de taxes du PCT, le groupe appuyait cette proposition, qui éviterait une différenciation plus marquée entre États membres dans la catégorie des pays en développement.

27. Voir également le rapport de la session de l'Assemblée de l'Union du PCT (document PCT/A/37/2).

28. La délégation de la Slovaquie, parlant au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, a tenu avant tout à féliciter le président de ses efforts pour créer les conditions et une atmosphère favorables à l'adoption du programme et budget pour 2008-2009, et elle a estimé que le président méritait des louanges pour ce résultat. L'Union européenne remerciait également le Bureau international de l'OMPI pour la présentation des informations relatives à la situation financière de l'OMPI, et soulignait le fait que le programme et budget pour 2008-2009 avait été recommandé à l'Assemblée sans préjudice des ajustements qu'il pourrait y avoir à lui apporter à la session de 2008 des assemblées. Cela visait en particulier la décision prise par l'Assemblée de l'Union du PCT concernant le barème des taxes du PCT, la mise en œuvre des propositions acceptées relatives au plan d'action pour le développement et les conclusions du débat sur l'évaluation bureau par bureau.

La délégation a fait observer que l'Organisation était confrontée à une transition au niveau de la direction et que la décision de 1997 relative aux pratiques et principes à appliquer lors d'une transition avait fait la preuve de sa validité. L'Union européenne ne doutait pas que dans la situation actuelle, la direction de l'OMPI appliquerait cette décision et s'abstiendrait de prendre toute mesure requérant des indications ou instructions de la nouvelle direction. L'Union européenne était satisfaite que la direction de l'OMPI eût récemment décidé de laisser les décisions relatives aux affectations dans la catégorie spéciale, en particulier les promotions, au nouveau directeur général. Les États membres de l'Union européenne soutenaient à l'unanimité l'adoption du programme et budget pour 2008-2009. À cet égard, ils constataient que les États membres de l'Union du PCT étaient parvenus à un accord concernant la modification du barème des taxes du PCT. Pour conclure, le délégué a mentionné que l'Union européenne attachait une grande importance au respect au sein de l'OMPI du code de conduite applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, et il a suggéré en conséquence que le Bureau international informe les États membres de la situation à cet égard, au plus tard pour les sessions de 2008 des assemblées des États membres. Enfin, la Communauté européenne tenait à marquer son appui aux déclarations faites plus tôt dans la journée par les pays d'Europe centrale et les États baltes et par le groupe B.

29. La délégation du Japon a remercié le président et tous ceux qui avaient rendu possible l'adoption du budget, et elle a déclaré que ce budget devrait être mis en œuvre avec efficacité. L'OMPI avait besoin de trois choses : premièrement, une gestion saine du système; deuxièmement, de porter une attention suffisante aux questions de développement. La délégation estimait que la réduction des taxes internationales de dépôt du PCT qui avait été décidée aurait une incidence favorable. Le Japon, pour sa part, ferait de son mieux pour concourir au renforcement des capacités, par les fonds de contributions volontaires et par d'autres moyens. La troisième chose dont l'OMPI avait besoin était une coopération plus harmonieuse afin que tout le monde puisse travailler de concert. Aux yeux de la délégation du Japon, les délibérations montraient qu'un bon départ avait été pris dans cette direction.

30. La délégation des États-Unis d'Amérique s'est dite satisfaite de l'accord dégagé et a renouvelé ses remerciements personnels et témoigné son admiration au président pour avoir guidé avec maîtrise cette session extraordinaire de l'Assemblée générale vers un résultat consensuel. La délégation a également adressé des remerciements aux autres représentants et à l'OMPI pour l'esprit constructif manifesté durant la réunion. Elle a aussi remercié le personnel du Bureau international, et en particulier les interprètes, de leur contribution au succès de la réunion.

Les États membres de l'OMPI avaient pris deux décisions importantes : premièrement, ils étaient parvenus à un accord pour réduire les taxes du PCT et deuxièmement, ils avaient approuvé le programme et budget pour 2008-2009. Il s'agissait dans les deux cas de chantiers en cours. Concernant les taxes du PCT, la délégation était favorable à la proposition de réduction provisoire des taxes du PCT parce qu'elle prenait en compte les besoins de tous les États membres de l'OMPI, aussi bien les pays en développement que les pays industrialisés, et elle a fait observer que le PCT était une véritable réussite, qui assurait à hauteur de 75% le financement du budget croissant de l'OMPI. Elle a souligné qu'il était impératif de préserver la confiance du monde de l'entreprise dans le système du PCT, en particulier alors que les dépôts continuaient de dépasser les projections de croissance et que l'Organisation accumulait des excédents considérables. La délégation a dit attendre avec intérêt le résultat de l'étude par le Secrétariat de différentes options concernant le barème des taxes et elle a exhorté les États membres à parvenir à une décision sur la révision des critères d'éligibilité dès que possible et, espérait-elle, avant le 31 décembre 2009. Elle a fait observer que des critères objectifs, non politiques, pour bénéficier de réductions de taxes permettrait le maintien et le développement d'un système du PCT durable.

En ce qui concerne le budget, comme le groupe B l'avait fait observer dans sa déclaration, beaucoup restait à faire. Il allait falloir réviser le budget compte tenu de la décision prise d'abaisser les taxes du PCT. Des révisions supplémentaires seraient nécessaires pour mettre en œuvre les propositions adoptées concernant le Plan d'action de l'OMPI pour le développement et les décisions relatives au rapport de l'évaluation bureau par bureau. La délégation a assuré le président et les autres États membres que les États-Unis d'Amérique s'investiraient de manière active et constructive dans ce processus, qu'il leur tenait à cœur d'aider à construire pour l'OMPI un avenir de leader exemplaire dans le système des Nations Unies et qu'ils étaient fermement attachés à défendre avec ardeur les nobles idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies. Ce délégué a souligné que l'OMPI avait aujourd'hui un rôle vital et unique à jouer pour encourager l'innovation, aider les pays à améliorer leurs systèmes de propriété intellectuelle et promouvoir la protection de la propriété intellectuelle en tant qu'instrument du développement économique auquel aspirent toutes les nations du monde.

31. La délégation de la Tunisie a remercié le président des efforts considérables qu'il avait déployés pour dégager un consensus et a fait observer que ce résultat n'aurait pas été possible sans la décision historique de M. Kamil Idris, le directeur général de l'OMPI. Elle a en outre appuyé la déclaration faite par le délégué de l'Algérie au nom du groupe des pays africains et s'est félicitée de l'adoption du programme et budget de l'OMPI pour 2008-2009. C'était une décision tardive, mais elle avait dissipé le nuage qui planait au-dessus de l'Organisation. Ajoutant qu'il n'y avait pas lieu de juger cette décision parce que cela ne servirait à rien, la délégation n'en a pas moins estimé nécessaire de préciser un certain nombre de points à l'Assemblée. Le groupe des pays africains avait consenti de grands sacrifices pour parvenir à ce résultat; il l'avait fait, après mûre réflexion et avec une grande sagesse, pour assurer la santé de l'Organisation, préserver la cohésion entre ses membres et créer des conditions propices pour que l'Organisation puisse mener à bien sa mission. Le groupe des pays africains n'avait pas choisi la facilité : il aurait pu exclure de la discussion plusieurs questions qui n'étaient pas à l'ordre du jour, quitte à ce que le budget ne fût pas adopté. Le groupe des pays africains avait pris ses responsabilités, il avait exclu d'emblée cette possibilité et avait opté pour la négociation et le dialogue. La délégation a poursuivi en appelant l'attention de l'Assemblée sur un autre phénomène qui commençait à devenir courant dans les travaux de l'OMPI, à savoir la pratique du groupage ou des concessions mutuelles. Certes, on avait là de très bons outils de négociation, parfois nécessaires, et qui permettaient d'aplanir un certain

nombre de difficultés, cependant la délégation préconisait modestement de n'en user qu'avec modération. On groupait en un même paquet des questions incompatibles et sans lien les unes avec les autres, mais ce qui est plus grave, c'est que cela se faisait en cercle restreint et sans refléter les vues de toutes les délégations et de tous les experts. Ces ensembles de questions qui allaient jusqu'à être décisifs pour l'avenir de l'Organisation n'étaient pas accompagnés d'un mécanisme fiable de compte rendu. Ils reposaient sur la bonne volonté et l'engagement verbal des délégations. Les résultats étaient là et un ensemble de questions pouvait en cacher un autre. La mémoire était courte et des éléments pourraient échapper à certains. Le temps était venu de réfléchir aux méthodes de travail et aux références utilisées. Une organisation saine qui se développe devrait être fondée sur le respect mutuel et le respect des règles.

32. La délégation du Nigéria a remercié le président et a souhaité s'exprimer sur trois points : premièrement, elle a remercié les coordonnateurs de groupe, qui avaient fait un travail extraordinaire sous la direction du président. Point n'était besoin de couvrir encore celui-ci de louanges, mais il devait savoir que les États membres étaient fiers de lui. Deuxièmement, la délégation tenait à exprimer sa reconnaissance au directeur général, qui avait montré que le souci véritable du bien commun est généralement amplement suffisant; avec le Secrétariat, les fondations d'un avenir meilleur avaient été posées. Enfin et surtout, les assemblées devaient continuer à faire en sorte que l'OMPI, en tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, reste concentrée sur le développement : non pas simplement sur le Plan d'action pour le développement, mais sur le développement en général, qui est le principal objectif des Nations Unies.

33. La délégation de l'Algérie, parlant au nom du groupe des pays africains, a exprimé sa profonde gratitude au président pour avoir mené la réunion au succès. Son représentant a également tenu à exprimer à nouveau son admiration et son respect pour le directeur général et enfin – mais ce n'était pas un point mineur – il a, au nom de ses collègues du groupe des pays africains, remercié les coordonnateurs de tous les autres groupes régionaux sans exception qui avaient contribué à ce résultat largement positif. La délégation a déclaré qu'une nouvelle phase s'ouvrait à l'OMPI avec l'élection d'un nouveau directeur général et qu'elle se présentait sous les meilleurs auspices. Cela avait été un plaisir pour la délégation de s'exprimer au nom du groupe des pays africains. Encore une fois, ce représentant a remercié le président de la manière dont il avait conduit la réunion.

34. La délégation du Bangladesh, parlant au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA), a dit que bien qu'ayant déjà approuvé l'adoption du budget par consensus, elle se devait de remercier le président d'avoir déployé une maîtrise exemplaire pour mener l'Assemblée à son aboutissement, l'adoption du budget. Les PMA remerciaient également le Secrétariat de l'OMPI de l'appui apporté dans ce processus; avec l'adoption du budget, ils en étaient convaincus, l'OMPI allait poursuivre sereinement un travail vital, qui aiderait les PMA à renforcer leurs capacités et en particulier à atteindre leurs objectifs de développement. Les PMA comptaient sur une mise en œuvre intégrale et rapide du Plan d'action pour le développement, notamment des recommandations intéressant directement les PMA.

35. La délégation du Togo a remercié le président de la maestria déployée dans la présidence de cette réunion. Elle a aussi tenu à remercier le directeur général de tout ce qu'il avait fait pour les États membres de l'OMPI et en particulier pour les États africains. Cette délégation a dit partager les vues exprimées par le coordonnateur du groupe des pays africains et par la délégation de la Tunisie et elle a adressé des remerciements et des félicitations au Secrétariat et à l'ensemble du personnel de l'OMPI.



36. La délégation de la Barbade a pris la parole pour remercier sincèrement les États membres de l'OMPI de la souplesse dont ils avaient fait preuve en consentant au sujet des taxes du PCT un traitement spécial et préférentiel à la Barbade, petit pays en développement à l'économie vulnérable. Il était clair pour cette délégation que le Plan d'action pour le développement de l'OMPI n'était pas juste un exercice théorique, mais que c'était du concret et que les États membres prenaient en compte les préoccupations des pays en développement.

37. La délégation de la Chine a remercié chaleureusement le président de tous les efforts déployés durant l'Assemblée. Le président avait agi avec sagesse et tact pour résoudre des questions délicates. Cette délégation a également remercié tous les États membres de la façon constructive dont ils avaient traité ces questions, relevant que cet esprit constructif s'était manifesté tout au long du règlement des problèmes en jeu. L'adoption du programme et budget pour l'exercice biennal 2008-2009 était extrêmement importante pour l'avenir de l'OMPI et cette délégation ne doutait pas que l'OMPI allait mettre en œuvre le budget, en particulier les mesures relevant du CDIP. La délégation a également remercié tous ceux qui avaient contribué à rendre ce résultat possible, en particulier les interprètes, et a affirmé son appui indéfectible aux travaux de l'Organisation.

38. La délégation de l'Inde, constatant que "tout est bien qui finit bien", a déclaré avoir trouvé vraiment gratifiant que le budget ait été adopté par consensus, sans qu'il y ait eu à voter. Le mal fait en septembre dernier, par une approche litigieuse et conflictuelle de l'adoption du budget, avait été défait. La délégation a constaté que les assemblées avaient réintégré la voie du consensus, et la souplesse dont chacun avait fait preuve était réellement reconfortante. Elle a espéré que cela se traduirait et se refléterait dans le fonctionnement futur de l'OMPI, le Plan d'action pour le développement et le traitement de toute autre question épineuse. Il restait seulement à la délégation à complimenter le président – et le Secrétariat – pour tout le travail accompli et à espérer que cet esprit transcenderait et imprégnerait les opérations et le fonctionnement futurs de l'Organisation.

39. La délégation du Soudan a félicité le président pour l'action qu'il avait inlassablement menée afin que les travaux de cette assemblée soient couronnés de succès. Grâce à son habileté et à sa diplomatie, les résultats de la session répondraient aux attentes de toutes les délégations. L'OMPI pouvait s'attendre à un avenir prometteur compte tenu du taux de croissance et du niveau des réserves sans précédent enregistrés grâce à un contrôle financier strict et à la demande croissante portant sur les services qu'elle fournissait. La mise en œuvre d'un processus de budgétisation stratégique et la création d'un nouveau mécanisme visant à faire davantage intervenir les États membres dans l'élaboration et le suivi du programme et budget de l'Organisation avaient, de l'avis de la délégation, permis au Comité du programme et budget de décider à l'unanimité de recommander à l'Assemblée générale de l'OMPI l'adoption du programme et budget pour l'exercice 2008-2009.

La délégation a instamment prié tous les États membres de l'OMPI de défendre le rôle essentiel de l'Organisation dans la promotion de l'utilisation de la propriété intellectuelle en tant que moteur du développement durable et de la création de richesses pour tous. Afin de relever les défis de l'avenir, il conviendrait de tenir dûment compte des intérêts communs et d'adopter une démarche plus flexible afin de rapprocher les positions divergentes dans un esprit de coopération. Enfin, la délégation a fait sienne la déclaration de la délégation de l'Algérie au nom du groupe des pays africains et s'est félicitée des documents et des données transparentes établis par le Secrétariat sur les questions relatives au budget. La délégation a pleinement appuyé l'approbation du programme et budget pour 2008-2009.

40. Le Secrétariat a annoncé, à propos de l'adoption du rapport, qu'il allait établir le rapport provisoire de la réunion et le mettre à disposition par voie électronique sur le site Web de l'OMPI. Il en enverrait également des exemplaires sur papier à tous les États membres de l'OMPI en leur demandant de communiquer leurs commentaires et observations au Secrétariat dans un délai raisonnable, après quoi le rapport serait établi en version finale. La date d'adoption serait déterminée dans la communication sous couvert de laquelle le rapport provisoire serait transmis aux États membres.

41. Le président a remercié le Secrétariat de sa courte déclaration et a donné la parole au président du Comité de coordination pour une brève annonce.

42. Le président du Comité de coordination a remercié le président de l'Assemblée générale de la maîtrise avec laquelle il avait conduit la réunion et il a aussi remercié toutes les autres personnes qui avaient contribué au succès de la réunion. Le président du Comité de coordination a rappelé aux personnes présentes qu'une réunion de consultation informelle allait se tenir le lendemain, 1<sup>er</sup> avril 2008, à 10 heures en salle A, avec les États membres du Comité de coordination. Les États membres de l'OMPI étaient également les bienvenus s'ils souhaitaient participer à ces consultations.

#### POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR UNIFIÉ :

#### CLÔTURE DE LA SESSION

43. Le président a une nouvelle fois exprimé sa reconnaissance à tous et à chacun. Aux participants venus de loin, il a souhaité un bon voyage de retour, en espérant les revoir en septembre, et en mai. Il a formé le vœu de voir l'esprit qui semblait prévaloir à présent perdurer pour les travaux très importants du Comité de coordination, puis durant les préparatifs de la prochaine session des assemblées, en septembre. Il a ensuite déclaré close la session extraordinaire.

[Fin du document]